

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-02 PORTANT SUR LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2006-544 CONCERNANT LE 284 ROUTE DE LA RIVIÈRE

Aux contribuables de la susdite Municipalité

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général, greffier et trésorier intérimaire de la susdite Municipalité.

QU'UNE dérogation mineure au Règlement de lotissement 2006-544 de la ville de Bonaventure a été demandé pour le 284, Route de la Rivière de Bonaventure ;

QUE la demande de dérogation mineure porte sur : *Dimensions et superficie minimales des terrains – l'article 27, les dimensions et superficie minimales d'un terrain non desservi, alinéa 1, 1^o largeur minimale : 45,7 mètres ; alinéa 2, 2^o superficie minimale : 2 787 mètres carrés ;*

QUE cette demande de dérogation mineure aura pour effet :

D'autoriser que la largeur minimale du terrain à 40 mètres alors que le règlement exige à 45,7 mètres ;

D'autoriser que la superficie minimale du terrain à 2 500 mètres carrés alors que le règlement exige à 2 787 mètres carrés ;

QUE cette demande de dérogation mineure soit soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le Conseil et présidée par le maire, qui aura lieu le 3 juin 2024, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 127 avenue de Louisbourg, pour entendre les personnes et/ou organismes qui désirent s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil ;

QUE les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogation mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@villebonaventure.ca , en mentionnant la dérogation mineure numéro 2024-02;

QUE les questions ou les commentaires seront reçus **avant le 3 juin 2024, 16h00 ;**

QU'un registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçus sera remis au conseil municipal par le directeur général, greffier et trésorier intérimaire ;

Donné à Bonaventure, le 17 mai 2024

André Pineault

Directeur général, greffier et trésorier intérimaire

Ville de Bonaventure